



Paris le 18 février 2020

Halte à la censure

Le compte Twitter du Syndicat des Avocats de France (@syndicatavocats) a été suspendu le 17 février 2020, sans la moindre explication.

Cette suspension porte une atteinte d'une particulière gravité à la liberté d'expression et à la liberté syndicale.

Le syndicat des avocats de France dénonce cette censure, en plein milieu du mouvement social contre la réforme des retraites alors que l'ensemble des outils de communication devait être utilisés pour appeler à la manifestation nationale interprofessionnelle du 20 février.

Cette suspension illustre les dangers des mécanismes de censure automatisés que le projet de loi *Lutte contre la haine sur internet* souhaite généraliser.

Ce n'est que grâce à la mobilisation des instances représentatives de la profession et des organisations syndicales que le compte a pu être rétabli. Le SAF tient à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont une nouvelle fois démontré l'unité de notre profession.